

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-1 à 7 du code du travail)

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Île de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation :

Dénomination commerciale : SEX-ASSIST
Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE
N° de SIREN : 452 328 206
Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE

2) Le cocontractant - dénommé le stagiaire :

Nom :
Prénom :
Adresse :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Formation en Psycho sexologie
Préparation au Certificat de Praticien en Psycho Sexologie

Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUE DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code du travail

Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Intitulé du stage :**
Psycho sexologie

- **Objectifs :** Acquérir les connaissances de base en sexologie

- **Déroulement de la formation :**

- L'enseignement complet se déroule sur 3 modules de 15 jours chacun.
Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 180 heures
un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 6 journées soit 126 heures
et un **enseignement en psychosomatique** appliquée de 8 journées soit 56 heures.

Il est conseillé aux élèves de suivre également les enseignements de spécialité qui complètent leur formation.

- Un **enseignement de spécialité** outils en **hypnose**, sous la forme d'un module de 6 journées par année de 42 heures de cours.
- Un **enseignement de spécialité** outils en **thérapies énergétiques, psychopathologie, Méthode Imago et sophrologie**, de 56 heures par année soit 168 heures au total

Durée totale de la formation complète : 572 heures

Dates et horaires de la formation :

Les dates sont susceptibles d'être légèrement modifiées.

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

L'enseignement pratique se déroule la dernière semaine de juin de 9H00 à 18H00

Chaque année nous organisons des séminaires optionnels qui apportent des outils à nos étudiants : en hypnose, en psychothérapie énergétique, en sophrologie et sur la méthode Imago.

Les dates des prochaines sessions :

Année 2020 – 2021

Les 10 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2020 et 9 janvier, 13 février, 6 mars, 10 avril, 29 mai et 19 juin 2020 (ces cours peuvent être suivis à distance)

Séminaire pratique :

Du 20 au 25 juin 2020

Séminaire en psychosomatique :

du 14 au 17 janvier 2021

et du 4 au 7 février 2021

Séminaire de spécialité en hypnose :
Du 26 au 31 janvier 2021

Séminaire de spécialité thérapies énergétiques :
Du 11 au 14 mars 2021

Séminaire de spécialité Méthode Imago :
Du 25 au 28 mars 2021

- Programme et méthodes :
susceptible de légères modifications

Module théorique
La plainte en sexologie
Année 2020 - 2021

- La plainte sexuelle au féminin : troubles du désir, difficultés orgasmiques, vaginisme et dyspareunies
- La plainte sexuelle au masculin : troubles du désir, éjaculation précoce et troubles de l'érection
- Anéjaculation – dyspareunies
La consultation en sexologie, interrogatoire, anamnèse
Tests et bilans
- Religion et sexualité
Art et sexualité
- Loi et sexualité : consentement, viol et inceste
- Mutilations sexuelles
Prostitution
- Fantasme et imaginaire
- Notions de genre
Homosexualité
- Transsexualisme
Paraphilies

Séminaire pratique

- Prise en charge des troubles sexuels
- Apprentissage de la relaxation
- Entretiens simulés
- Fantasma thérapie (fantasme adolescent)

Séminaire en psychosomatique

- Introduction à la psychosomatique
- Aspects médicaux
- Apports des neurosciences
- Application clinique

Séminaire en hypnose

- Rappels sur les phénomènes hypnotiques
- Apprentissage de l'auto hypnose
- Hypnose et syndrome traumatiques
- Les mots et les métaphores comme remèdes

Séminaire en psychothérapie énergétique (formation en EFT pré requise)

- Apprendre les deux techniques de bases de Matrix Re imprinting
- Applications cliniques

Article 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLEMENT NÉCESSAIRE AVANT L'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Les stagiaires sont admis sur dossier par la responsable de la scolarité.
Cette formation est plus particulièrement destinée aux candidats des professions médicales, para médicales et psychologiques.

Article 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- **Dates et horaires de la formation :**
- **Formation théorique 60 heures – un samedi par mois d'octobre à juin**
De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Formation pratique 42 heures – La dernière semaine du mois de juin**
De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00
- **Enseignement de spécialité**
De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...
- **Validation des connaissances :**
- La validation de chaque module est basée sur la réussite d'un examen : une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module d'enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d'études.

- Un certificat sera remis au candidat avec la mention de la note obtenue lors de chaque validation.
- En cas de non obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont organisées régulièrement.

Le Certificat de Conseiller en Psycho sexologie sera remis aux étudiants ayant réussi 2 années et suivi le cursus en psychosomatique.

Le Certificat de Praticien en Psycho Sexologie sera à ceux ayant validé 3 années, remis un mémoire de fin de formation et suivi la supervision de fin d'étude.

- **Les effectifs :** L'Ecole de Psycho Sexologie accepte des groupes de maximum 30 personnes par cycle.

Article 5 : DÉLAIS DE RÉTRACTATION

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES – en exonération de TVA

Formation théorique et pratique :

1 900 euros

1 700 euros pour les étudiants en cours de formation et les dossiers déposés avant le 26 juin 2020

Formation en psychosomatique :

1 000 euros

Supervision obligatoire de fin d'étude

Etude de 10 cas cliniques filmés ou détaillés à l'écrit

550 euros

Séminaires de spécialité en thérapie psycho énergétiques, psycho pathologie, approche Imago et sophrologie

600 euros

Séminaires de spécialisation hypnose :

800 euros

Une supervision complémentaire pourra être envisagée pour faciliter le démarrage de l'activité.

70 euros par consultation d'une heure

Supervision de groupe de 3 ou 4 de deux heures : 60 euros par personne

Article 7 : INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes. Aucun remboursement n'est possible au-delà du mois de janvier de chaque année.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure, dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance du siège de la société sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de prendre connaissance du livret de scolarité 2020 – 2021 pour avoir encore plus de détails sur nos formations.

Fait en double exemplaire, à _____, le _____

Le stagiaire

Signature

Pour l'organisme de formation

(Nom et qualité du signataire)

signature

Barreteau Fabienne PDG

Septième et dernière page